

Violences du 1^{er} mai 2018 : 18 mois de prison avec sursis requis contre Alexandre Benalla

Par Le Figaro avec AFP

Publié à l'instant



Le port d'arme sans autorisation d'Alexandre Benalla en 2017 est également dans le viseur du ministère public. *THOMAS COEX / AFP*

Le ministère public a demandé que l'ex-proche collaborateur d'Emmanuel Macron soit aussi condamné pour avoir utilisé frauduleusement des passeports diplomatiques et de service.

Le parquet a requis jeudi 18 mois d'emprisonnement avec sursis et 500 euros d'amende à l'encontre de l'ancien chargé de mission de l'Élysée Alexandre Benalla, notamment pour les violences commises lors de la manifestation du 1er mai 2018, à l'origine d'un scandale politique retentissant.

Le ministère public a demandé que l'ex-proche collaborateur d'Emmanuel Macron soit aussi condamné pour avoir utilisé frauduleusement des passeports diplomatiques et de service, ainsi que pour avoir porté un pistolet sans autorisation en 2017.